

L'hypothèse formulée au moment de lancer le comité de vigilance en travail social c'est que, depuis plusieurs années existent des tentatives de plus en plus grands d'instrumentalisation du travail social. On peut situer la naissance un peu plus systématique de ces risques en 1992 avec l'instauration des contrats de sécurité

Comprendre l'instrumentalisation du travail social. Genèse et particularités de l'État social.

Intervention de Bernard Hengchen

Ce texte émane de l'enregistrement de l'intervention de Bernard Hengchen à l'occasion de la première matinée de formation sur la déontologie et le secret professionnel en travail social dispensée en mars 2013 par le Comité de Vigilance en Travail Social, la Fédération des Centres de Services Sociaux et la Ligue des Droits de l'Homme. Il a été retranscrit et mis en forme par Fanny Chavée, Daniel Fastenakel et Marc Chambeau.

Bernard Hengchen écrivait peu... Enfin, il écrivait sans doute plus, mais il publiait peu. Et pourtant, avec ce qui bouillonnait dans sa tête, il aurait pu en produire des pages, certainement plus intéressantes les unes que les autres.

On ne peut pas dire que Bernard parlait nécessairement beaucoup. Mais quand il parlait, c'était souvent pour enseigner. Pas doctement, ce n'était pas son genre, mais avec humilité... Mais qu'est-ce que ça avait du sens, qu'est-ce que c'était documenté!

Bref, Bernard s'en est allé, nous laissant avec trop peu de traces de sa pensée, de sa réflexion, de sa façon de voir les choses.

Entre 1 000 activités intellectuelles et militantes, Bernard participait à des formations pour le Comité de vigilance en Travail Social (CVTS), des formations qui se donnent systématiquement par paires, avec un ou une collègue du Comité. Chaque activité dont il était partie prenante se préparait en pleine connivence. Mais malgré cette

volonté permanente de collaboration, c'était quand même souvent le stress pour le binôme de Bernard. Parce que Bernard préparait peu. Enfin, il mettait peu sur papier le déroulement de ce qu'il comptait apporter à la formation. Et les collègues qui, eux, avaient besoin d'une certaine structure, voyaient arriver le jour de la formation avec une certaine inquiétude, puisqu'ils ne voyaient rien venir de Bernard.

Et en effet, Bernard arrivait le jour de la formation avec un de ses petits carnets à spirales et quelques mots griffonnés dessus. C'était le plan de son intervention... Ce qui n'était pas fait pour rassurer le ou la collègue.

Et puis Bernard parlait. À partir de ces quelques mots dans son carnet. Mais surtout à partir de ce qu'il avait dans la tête. Et c'était structuré, complet, complexe. Toujours intéressant.

Un jour, on a enregistré Bernard. Les premiers enregistrements ont été retranscrits. Les derniers ont disparu. Après réflexion, le Comité de Vigilance en Travail Social et la revue Travailler le Social ont décidé de publier cette intervention, fut-elle incomplète. Pour rendre hommage à Bernard? Sans doute qu'il y avait de ça, il était quand même une des chevilles ouvrières de ces deux acteurs du travail social en Fédération Wallonie Bruxelles. Mais d'abord, parce que celles et ceux qui ont lu ces quelques pages ont estimé que le texte était intéressant et qu'il serait utile, même incomplet. L'intervention a «juste» été retravaillée pour lui donner encore davantage de structure... Aucune idée n'a été retirée, aucune proposition n'a été rajoutée.

L'hypothèse formulée au moment de lancer le comité de vigilance en travail social, c'est que, depuis plusieurs années, existent des tentatives ou au moins des risques (de plus en plus grands) d'instrumentalisation du travail social. On peut situer la naissance un peu plus systématique de ces risques en 1992 avec l'instauration des contrats de sécurité.

Pour tenter de comprendre cette instrumentalisation, il est important de remettre le travail social au cœur de l'État social. Il faut montrer les particularités et la genèse de l'État social cette fabuleuse construction qui éclot principalement après la deuxième guerre mondiale mais qui relève d'une histoire plus ancienne. L'État social n'est ni le fruit du hasard, ni le fruit d'une sorte de période faste qui ne serait qu'une parenthèse de l'histoire.

D'où démarre l'État social?

Si l'on devait en chercher les toutes premières origines, L'État social démarre au moment de la Révolution française, dans la promesse que constitue la rupture avec l'Ancien Régime, celle de mettre fin aux privilèges, principalement de la noblesse. Dans la promesse aussi, d'une certaine manière de bonheur.

Dans son premier article, la Déclaration d'Indépendance des USA, insistait déjà sur le fait que le rôle de l'État est d'assurer le bonheur général. La Révolution française part sur les mêmes auspices avec cette idée que, puisque les privilèges sont supprimés, on va entrer dans une période de bonheur généralisé qui va progressivement se construire. Bien entendu, ce bonheur généralisé, attendu et espéré, ne donnera lieu qu'à d'énormes déceptions qui vont progressivement voir le jour.

La Révolution française, c'est aussi, la déstructuration de l'ancien ordre social, un ordre à la fois extrêmement hiérarchisé et structuré, qui se construisait au départ de places assignées aux différents membres de la société, en fonction de leur naissance. Il fonctionnait sur base de ce que Durkheim, quasi un siècle plus tard, a appelé une solidarité mécanique.

La solidarité mécanique se base sur un lien social reposant sur la proximité, sur la ressemblance, sur la famille, sur le métier, sur le voisinage, sur la communauté rurale et dans lequel les individus peuvent se retrouver et trouver les manières de faire et les réponses qui conviennent aux différentes formes de stigmatisations qu'ils rencontrent dans la vie quotidienne.

L'Ancien Régime est une société dans laquelle les comportements, de tout un chacun, sont réglés en fonction de leur rang. À ce titre-là, il donnait toute une série de certitudes, certitudes qui vont basculer avec la sécularisation du monde, ce que Marcel Gauchet a appelé le désenchantement du monde, c'est-à-dire, la perte de référence à une réalité, à une vérité transcendante, qui était le propre de la société théologique du Moyen-Âge.

La déstructuration du mode de vie agricole, tel qu'il existait préalablement, et la désagrégation de toute la couverture juridique qui entourait le fonctionnement du monde agricole, avec l'instauration de la loi le Chapelier en 1791⁽¹⁾, sont deux autres éléments qui expliquent ce basculement.

Une série d'autres lois qui ont précédé, vont progressivement rendre impossible aux habitants de la campagne d'encore aller glaner sur le champ, de cultiver les terres communales, de ramasser le bois dans les forêts pour se chauffer etc... Une série de ces gens ne vont plus y trouver de quoi vivre et vont se retrouver dans une situation qu'on va appeler le paupérisme. Le paupérisme, ce n'est évidemment pas la pauvreté. Parce que la pauvreté, à la fin de l'Ancien Régime, c'est le lot commun de la majorité de la population. Le paupérisme, c'est l'apparition de ce que, quelques années plus tard, on appellera le prolétariat, c'est à dire une masse de gens qui n'ont que leurs bras pour se donner des moyens d'existence. Ils ne possèdent rien et sont dans une dépendance totale par rapport aux besoins ou nécessités du fonctionnement de la production agricole d'abord, économique et industrielle par la suite.

Au sens premier du terme, on peut dire que, fin du 18^{ème} siècle début du 19^{ème} siècle, le prolétariat est composé de personnes, de plus en plus nombreuses, qui sont complètement à la merci de la conjoncture économique. Ils cherchent de l'embauche quand ils peuvent en trouver et quand ils ne le peuvent pas, ils dépendent de la charité qui, à l'époque, est une question qui relève essentiellement, soit de l'autorité religieuse, soit de l'autorité civile, dans le cadre des villes qui avaient acquis des privilèges et des droits dès le début de la Révolution française.

Cette question du paupérisme va être préoccupante et donner lieu à des débats importants dans les différentes Assemblées constituantes ou législatives et amener la constitution d'un comité de mendicité qui sera présidé par François de La Rochefoucauld, duc de Liancourt. Cela aboutira à l'inscription,

dans la Constitution de 1793, de ce qu'on a appelé *un devoir sacré de la patrie vis-à-vis de ses enfants*, un devoir de secours des autorités publiques vers cette population précarisée, en situation de paupérisme.

Il s'agit bien là, de la première ébauche d'une sorte de droit social, qui n'est pas développé (pas formalisé non plus), mais qui est formellement affirmé. C'est aussi la première fois, au niveau d'un État-nation, que l'assistance à des personnes nécessiteuses apparaît comme étant une fonction de l'État, une fonction de la collectivité et plus une obligation morale pour les plus nantis de faire la charité aux pauvres et d'y gagner, par ce biais, leur paradis.

Il est intéressant d'évoquer les débats autour de cet article de la Constitution de 1793 qui arrive directement après la proclamation de la première République. Ces débats montrent clairement les tensions très fortes entre les révolutionnaires qui comprennent de façon différente, le sens des termes qui feront, presque un siècle plus tard, la devise de la République française: *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Il y aura un débat philosophique et juridique profond et long entre deux droits qui, dans les faits, tendent à s'opposer partiellement. Ces droits reflètent évidemment deux valeurs:

D'une part, le droit de propriété, dans l'article premier de la Constitution. La première chose qu'on y affirme, c'est bien le droit d'être propriétaire. Et d'autre part, le droit à la vie. Lequel suppose évidemment l'accès à des moyens d'existence et duquel on peut supposer, pour l'élargir, soit un droit à l'assistance (dans la version un peu misérabiliste), soit le droit au travail (dans une version plus maximaliste).

Dans ces débats de 1793-1794, les affrontements concernent les partisans de la liberté qui mettent essentiellement en avant la liberté politique, philosophique, d'opinion, de culte... mais aussi la liberté d'entreprendre et la liberté de pouvoir agir sans les entraves de l'État et d'autre part, les tenants de l'égalité⁽²⁾.

Entre ces deux tendances, il y a une distance énorme qui ne va aller qu'en se développant et qu'en s'approfondissant au fil du temps.

On sait ce qu'il advient de la Révolution française après la constitution de l'empire et de l'épisode napoléonien. Dans le fil de la Restauration et dans

les années qui vont suivre cette Restauration, on va voir le paupérisme augmenter encore, de manière tout à fait considérable. Il va être doublé d'un exode rural qui va faire d'un certain nombre de villes françaises, dont Paris, des lieux qui vont connaître ce qu'on a appelé *une ceinture rouge*. Toute une série de quartiers seront habités par des prolétaires, par des ouvriers qui vont vivre dans *la condition prolétarienne*⁽³⁾, une condition sociale qui est faite d'extrêmement peu de droits et d'une relation labile au travail. On dira que le prolétaire travaille au jour la journée. Il a la position dans laquelle se trouvent aujourd'hui des travailleurs clandestins dans le sud de l'Espagne qui, jour après jour, vont voir s'il y a de l'embauche pour eux dans les cultures maraichères et qui ne savent donc jamais, de quoi le lendemain sera fait. Ils n'ont aucune sécurité d'existence, vivent dans des conditions misérables, dans la mesure où leurs salaires permettent tout juste de les nourrir (mal) ainsi que leurs familles. Cela se traduira, dans les 20 années qui suivent Waterloo (1815), par la résurgence d'une série de famines qui vont causer la mort de milliers de personnes dans ces grandes villes.

Au moment de la Révolution de février 1848 et de l'instauration d'une Assemblée Constituante, il y a un retour du questionnement autour du droit à la propriété et du droit au travail. C'est un gouvernement provisoire qui, sous la pression du peuple de Paris, va proclamer ce droit au travail, droit qui va être rendu effectif par la création de ce qu'on appellera des ateliers nationaux. Les ateliers nationaux sont des lieux où vont être embauchés les ouvriers parisiens sans travail, à qui on va demander de faire divers petits travaux d'utilité publique qui vont leur permettre de trouver de l'embauche et d'avoir des moyens d'existence.

Très vite ces ateliers nationaux vont connaître un succès énorme. En quelques semaines, ils embauchent plusieurs dizaines de milliers de personnes. Jusqu'à 90.000 au total.

Pour pouvoir financer ces ateliers nationaux, le gouvernement met en place *l'impôt des 45 centimes*. Il s'agit de demander aux contribuables (essentiellement les propriétaires fonciers et les biens nantis) de payer 45 centimes supplémentaires par tranche d'impôt qu'ils payaient déjà.

Cet impôt va susciter énormément d'opposition et de résistance et va amener le gouvernement, sous pression des bourgeois, à fermer les ateliers nationaux, provoquant des émeutes pendant trois journées de juin 1848, émeutes violemment réprimées avec plusieurs milliers de morts. Des exécutions suivront et les principaux meneurs vont être exilés, les uns en Afrique du nord,

d'autres en Guyane, ...

Selon Jacques Donzelot, ces événements de juin 1848 sont très symboliques⁽⁴⁾. Il y a tout d'abord la perte de souveraineté de la République. La répression des émeutes, c'est très concrètement la République qui, au travers de la garde républicaine, tire sur les ouvriers, sur le peuple, alors qu'elle est censée exprimer la souveraineté de ce peuple. En ce sens, le premier effet de juin 1848, c'est la désillusion par rapport aux promesses de la République. La République qui apparaissait comme la solution, devient le problème. Elle n'apparaît plus comme étant le reflet des intérêts du peuple ou le reflet de l'intérêt général.

De cette désillusion naît l'idée que la société est elle-même profondément fracturée. En d'autres termes, apparaît l'image d'une société séparée, divisée en deux classes sociales, selon que l'on est ou pas propriétaire. Cette réalité de la propriété est une source de division profonde au sein de la population. Janvier 1848, c'est aussi l'année de la publication du manifeste du Parti communiste que Marx rédige à Bruxelles, ce manifeste qui commence par «Un nouveau spectre hante l'Europe» et se termine par le fameux «Prolétaires de tous les pays unissez-vous».

Le manifeste c'est vraiment un document programmatique, rédigé par Marx et Engels, dans lequel ils vont développer leur théorie de la lutte des classes et notamment cette idée que la lutte des classes ne peut se terminer que par un épisode révolutionnaire qui va abolir le capitalisme, abolir la propriété privée des moyens de production et mettre en place une propriété collective des biens.

On est dans le constat d'une rupture sociale et dans une situation de fracture du droit puisqu'on constate que, quand le droit se contente d'être formel, il ne sert pas à grand-chose. Concrètement dit, quand on est du mauvais côté de la barrière, être libre si on n'a pas de quoi manger, si on n'a pas de travail, si on n'a pas de propriété, ça ne veut pas dire grand-chose, ça ne sert pas à grand-chose. Fracture du droit aussi parce que le droit apparaît comme étant quelque chose qui va permettre le retour de privilèges: ceux liés à la propriété, au détriment de la survie élémentaire des gens qui n'ont que leurs bras pour se procurer les moyens d'existence.

Cette révolution de 1848 représente donc l'échec du droit au travail, échec qui va se confirmer à l'automne, puisque l'Assemblée Constituante va adopter la Constitution de la deuxième République et que le droit au travail va y être

remplacé par une éventuelle possibilité d'assistance pour ceux qui n'ont pas les moyens de se procurer des moyens d'existence par eux-mêmes ou qui ne peuvent pas disposer de la solidarité familiale.

Alphonse de Lamartine, président du gouvernement provisoire, favorable au droit au travail, a très bien synthétisé la problématique de la relation entre travail et propriété dans un discours qu'il prononce en octobre 1848 pour défendre le droit au travail, discours dans lequel il dit en substance: «j'adore la propriété, je n'ai que mépris pour ceux qui la prennent pour un vol et qui la condamnent»⁽⁵⁾. Pour être légitime, la propriété ne devrait-elle pas rentrer dans un certain rapport avec le travail? Ne devrait-elle pas être la récompense d'un travail? Ne devrait-elle pas être accessible à tout le monde?

Et il précise que ceux qui n'ont pas de propriété ont beaucoup de mal à avoir un travail parce que le travail manque.

Il poursuit alors le questionnement: ces gens qui n'ont pas de propriété, qui n'ont pas de travail, ne sont-ils pas, d'une certaine manière, propriétaires, au même titre que tout le monde, des biens collectifs et des biens de l'État ? Ne pourrait-on pas dire que dans cette propriété, on retrouve une partie de leur travail et du travail de leurs ancêtres⁽⁶⁾ ?

Lamartine montre bien qu'on ne peut séparer le droit de propriété de questions qui concernent l'origine de l'acquisition de ces propriétés. Autrement dit, peut-on considérer que le droit à la propriété est un droit naturel? Et s'il est naturel, pourquoi n'est-il pas partagé, réparti de manière équitable?

Si l'on considère que la planète appartient aux hommes qui y habitent, ce que le droit naturel devrait soutenir, personne n'aurait dès lors plus de droits à faire valoir sur la planète qu'un autre⁽⁷⁾.

Ces questions de 1848 qui portent sur l'origine de la propriété, sur la légitimité du fait d'être propriétaire au mérite, c'est-à-dire, au travail, sur l'accès au travail et sur l'existence du travail ne sont pas loin des questions relativement contemporaines.

Donzelot dira que l'échec du droit AU travail va permettre à l'évolution des choses de nous donner en creux et de permettre en creux la naissance du droit DU travail. Il précisera que le droit au travail était, dès le départ, un échec sûr et certain, parce qu'il supposait de mettre l'État dans une position centrale qui était celle, finalement, de grand dominateur de l'économie, parce qu'il signifiait la suppression de la propriété privée des moyens de production et

parce qu'il n'y avait pas le rapport de force pour mener cette idée politique à bien⁽⁸⁾.

Pour transformer cet échec, Donzelot indique qu'il aurait fallu pouvoir reformuler la question sociale autrement qu'en termes d'opposition travail/capital. Cette reformulation passait notamment par la redéfinition de ce qu'est un collectif de producteurs, c'est-à-dire de ce qu'est la Société Industrielle.

Cette Société Industrielle va progressivement être définie et réfléchie par la sociologie (notamment). Il va y avoir d'un côté la pensée de Marx et du courant socialiste qui va se développer à partir de ces années-là. Et puis, progressivement, d'un autre côté, la pensée alternative de la sociologie de Durkheim qui va s'articuler avec un courant politique qu'on a appelé le solidarisme, pour progressivement donner naissance à une réponse alternative à la lutte des classes proposée par Marx.

La naissance du social.

Marx dit (globalement) que l'histoire de toute société a toujours été l'histoire de la lutte des classes. Dans toute société, il y a toujours deux classes qui s'affrontent: une classe dominante qui, par définition, domine et peut imposer ses intérêts et une classe dominée, qui est la classe sur laquelle repose la production de la richesse. C'est ce qu'il appelle la classe fondamentale. Cette classe fondamentale, parce qu'elle est opprimée, développe des visées, des valeurs qui sont de type universalisant parce qu'elles vont dans le sens d'une libération. Marx postule que cette classe fondamentale finit par renverser la classe dominante et par s'installer au pouvoir. Mais la société évolue et fera naître d'autres positions de classe.

C'est ainsi que la Révolution de 1789 a mis la bourgeoisie au pouvoir mais a, en même temps, suscité le développement d'une autre classe sociale. C'est le prolétariat, qui s'oppose à la classe bourgeoise et qui a pour mission historique de la renverser; d'imposer la dictature du prolétariat puis d'instaurer une société sans classes, avec une propriété collective des moyens de production.

Cette lecture repose sur l'idée centrale que le travailleur est exploité dans le cadre du rapport salarial capitaliste dans la mesure où la valeur nouvelle qu'il produit n'est pas rétribuée à sa juste mesure. Le salaire qui est le sien n'est pas la valeur qu'il produit mais la valeur des biens de consommation

dont il a besoin pour reproduire son existence. L'approche de Marx amène automatiquement la volonté de supprimer la propriété privée des moyens de production, ce qui entraîne un antagonisme radical entre prolétaires et bourgeois (les bourgeois étant les propriétaires des moyens de production au sens strict du terme).

Cette opposition radicale c'est ce qui, selon Donzelot et à sa suite Castel, a fait que le droit au travail échoue. Reformuler autrement la question sociale cela va supposer de renoncer à cette abolition de la propriété privée des moyens de production, et donc de quitter une position révolutionnaire pour entrer dans une position réformiste.

Cela va également demander du côté des employeurs, du côté capitaliste, de tenir compte des intérêts de la classe ouvrière, et de céder à un certain nombre de revendications.

C'est dans ce contexte là que le social va se construire.

Il se forme un peu en auto-construction. Les ouvriers, avec la loi le Chapelier, vont constituer des groupes de solidarité, les sociétés de secours mutuels, qui vont tenter de créer des mécanismes qui permettent de se solidariser quand on perd son travail, quand on est malade, quand on devient vieux, quand on a un accident de travail etc...

Les employeurs vont eux mettre en place *un social philanthropique*. Et par exemple, des logements ouvriers sur les charbonnages⁽⁹⁾, mais aussi des formules beaucoup plus folles et utopistes comme le Familistère de Guise, du fabricant de poêles Godin dans le Nord de la France.

Progressivement, l'État va s'en mêler. C'est un peu de là, d'un peu de bricolage, de différentes initiatives, que le social va naître.

Ces premières initiatives vont poser les premiers jalons de ce qu'on a appelé, par la suite, le compromis fordiste (ou le compromis social-démocrate), qui considère qu'à côté du politique et de l'économique, qui sont deux sphères séparées, on allait créer une nouvelle catégorie, un nouvel espace qu'on appellerait *le social* et qui serait relativement à l'abri, à l'écart de la régulation économique.

Le social fait donc l'objet d'organisations spécifiques qui, progressivement, vont devenir ce qu'on appelle aujourd'hui la concertation sociale.

En agissant de la sorte, en séparant les espaces de régulation économique et

les espaces de régulation sociale, avec l'illusion que certaines matières étaient sociales, par essence, alors que d'autres n'étaient qu'économiques, on a créé une vision des choses dont les conséquences sont peut-être en train d'être ressenties aujourd'hui et depuis une vingtaine d'années.

Mais les matières peuvent-elles être sociales par essence? L'enseignement est social et fait l'objet de régulation sociale parce qu'on l'a décidé. Mais si c'est le cas en Belgique, ce n'est pas le cas partout ailleurs. Toutes les formes d'enseignement ne font pas l'objet de régulation non-économique. C'est la même chose quand on parle de la santé ou quand on parle de transports. Les chemins de fer en Belgique ont d'abord été privés puis ils ont été nationalisés juste avant la deuxième Guerre Mondiale et aujourd'hui on est en train de (tout doucement) les reprivatiser.

Il n'y a pas de matières qui soient, par définition, sociales, c'est-à-dire qui échappent à l'économique parce qu'elles seraient spécifiques, sans valeur marchande. On a pensé le social autonome alors que, la première dépendance vis-à-vis de l'économique, c'est qu'il n'est jamais que la part du PIB qu'on veut bien consacrer à un certain nombre de choses qu'on estime être importantes ou qu'on estime qu'elles doivent échapper à la régulation marchande. Derrière le «on» de «on estime», se retrouve évidemment le politique, qui décide ce qui est de l'ordre du social et ce qui est de l'ordre de la régulation économique.

Ce social, après l'échec de 1848 et après la défaite de la France en 1870 et la chute du deuxième empire, va se construire à travers l'invention de ce que Charles Gide⁽¹⁰⁾ appelle *la création de la propriété sociale*. La propriété sociale, c'est la propriété de transfert, un système qui va permettre à l'ouvrier d'avoir une sécurité d'existence par un dispositif qui lui permettra, en cas d'accident de la vie, de faire appel à une rente que la collectivité va lui fournir sur base d'un capital collectif qui va être constitué. C'est le système de sécurité sociale tel qu'on le connaît aujourd'hui et qui donne aux travailleurs un droit de créance par rapport à l'État quand il a un accident de travail, quand il arrive à l'âge de la retraite, quand il est malade, quand il est au chômage etc...

La propriété sociale c'est aussi la création de services publics, de services collectifs et l'accès aux services publics qui constituent une sorte de salaire indirect puisque ces services collectifs sont des services rendu soit gratuitement, l'enseignement par exemple, soit à des prix qui ne correspondent nullement à leurs coûts (les soins de santé, les transports en communs et autres biens et services de cet ordre-là).

Cette invention de la propriété sociale va permettre que la question sociale soit reformulée en d'autres termes et lue, non plus dans un rapport d'opposition entre travailleurs et employeurs, mais plutôt dans un rapport de collaboration conflictuelle, dans une reconnaissance mutuelle des positions des uns et des autres et dans une reconnaissance de la nécessité que les acteurs soient en collaboration les uns avec les autres quel que soit le modèle de coopération qui va se mettre en place.

Le solidarisme va largement contribuer à la mise en évidence de cette proposition, en montrant aux employeurs que, par exemple, l'obligation de cotiser n'est pas une entrave à la liberté d'entreprendre mais est, au contraire, une condition à la liberté d'entreprendre.

Durkheim va montrer que la solidarité mécanique qui était le propre de la société traditionnelle et qui reposait sur un lien social de proximité, a changé avec l'apparition de la Société Industrielle et est devenue une solidarité qu'il va appeler *organique*, une solidarité qui est à la fois beaucoup plus lointaine, avec une interdépendance beaucoup plus grande, mais en même temps, moins visible parce qu'elle peut s'étendre de manière extrêmement large⁽¹¹⁾, ce qui est le propre de la Société Industrielle.

Durkheim va poser progressivement l'idée que la question sociale et la virulence (la violence) de la question sociale qui a été exprimée dans le début de l'industrie, est également le reflet du fait que les acteurs ne perçoivent pas cette solidarité organique qui les relie les uns aux autres. Ils sont dans une sorte de situation d'anomie. Ils n'ont plus de repères, plus de règles. Il importe donc de recréer un nouvel ordre moral.

Le droit social, c'est-à-dire toutes les matières qui régissent les relations de travail entre travailleurs et employeurs, va être, d'une certaine manière, ce nouvel ordre moral. Ce droit social va se construire progressivement, non pas comme une utopie, non pas comme un projet merveilleux mais au contraire, très péniblement, très difficilement. Et s'il se construit comme tel, c'est parce qu'il apparaît progressivement que c'est le seul système possible⁽¹²⁾. Cette idée, indique François Ewald, est bien illustrée par la loi de 1898 sur les accidents de travail, qui impose l'assurance obligatoire à toutes les entreprises, à tous les employeurs⁽¹³⁾. Cette loi est votée en 1898, à l'unanimité, par l'Assemblée Nationale en France⁽¹⁴⁾.

Elle va à l'encontre de l'argument majeur qui jusque-là a toujours été de dire que ce sont les ouvriers qui doivent être responsabilisés, qu'il faut qu'ils soient prévoyants, qu'ils mettent de côté etc... et que c'est à eux à faire face à ça.

Si la loi passe finalement, c'est parce que le droit civil, tel qu'il existe et d'autre part, la conjoncture politique en tant que telle, vont l'imposer.

En effet, que dit le droit civil en matière d'accident?

Il dit qu'un accident est réparable par celui qui a causé le dommage. Les choses sont très claires. Si l'accident de travail est dû à une faute du patron, c'est le patron qui doit payer. Si l'accident est dû à une faute de l'ouvrier, c'est l'ouvrier qui doit en subir les conséquences.

Il faut donc fournir la preuve de la faute qui dans la plupart des cas n'existe pas (sauf situations manifestes). Dans toutes ces situations-là, l'ouvrier est victime non seulement de l'accident mais aussi de l'ensemble des conséquences puisqu'il ne reçoit pas de dédommagements.

On a alors imaginé d'autres types de formules : imputer la faute et la lier au contrat, puisque le contrat est la clé même de la relation juridique qui existe entre le travailleur et l'employeur. Dans ce cas, l'ouvrier doit démontrer que la faute incombe au patron. Sinon il est considéré responsable.

On a fait l'inverse. La faute a été attribuée à l'employeur de manière automatique sauf s'il parvient à démontrer que c'est l'ouvrier qui est en faute. Ça n'a pas marché non plus.

Dans ces propositions, ce qui n'a fondamentalement pas marché, ce sont deux choses:

D'une part, se posait un problème d'insécurité juridique qui faisait que rien n'était prévisible du point de vue des uns comme des autres. Les employeurs vivaient assez difficilement cette situation-là puisqu'ils ne pouvaient pas prévoir et que prévoir fait partie de la gestion d'une entreprise et de ses rôles essentiels.

D'autre part, ce qui était plus problématique encore, ces situations aboutissaient au fait que les patrons soient trainés devant les tribunaux de manière systématique et donc passent pour de mauvais employeurs. Les employeurs ont donc finalement considéré qu'il valait mieux trouver une solution d'ensemble à la problématique. On a donc privilégié chez eux les bonnes relations de travail. C'est l'élément déterminant de la position qui a été prise.

Qu'est-ce que ce problème d'assurance obligatoire change comme perspective?

1. On passe de l'idée de responsabilité à celle de risque. L'activité industrielle comporte des risques et il faut qu'ils soient couverts par une assurance.
2. On va socialiser le risque. C'est-à-dire qu'on va solidariser les forts avec les faibles, les grands avec les petits, de manière telle qu'on sort d'un cadre dans lequel les entreprises où il y a plus de risques vont être davantage sollicitées que les autres.
3. On est dans un système de solidarisation, c'est à dire que toute l'industrie est solidaire du processus.

À partir de cette nouvelle réalité, on va aussi réfléchir à la façon de dédommager. C'est là que vont être mis en place les premiers mécanismes de fonctionnement de la sécurité sociale avec, d'un côté, une proposition de dédommagements liés aux dommages subis et d'un autre, un dédommagement lié à la perte de revenu (un revenu de remplacement qui va correspondre à un pourcentage du revenu perdu).

On a donc en place les éléments d'un droit tout à fait nouveau puisque c'est un droit collectif qui va fonctionner d'une manière très différente de la manière dont fonctionnait le droit privé ou le droit civil.

Ce droit et son mode de fonctionnement vont progressivement s'étendre un peu partout dans les années 1900 à 1915. Des lois sur l'assurance chômage, sur la retraite, les pensions de retraite, ... vont arriver exactement pour les mêmes raisons.

Le reste ne fonctionnait pas. Des patrons partaient avec l'argent des cotisations. Des entreprises avaient prélevé des parties de salaires auprès des travailleurs pour financer les pensions, mais les travailleurs n'arrivaient jamais à l'âge de la retraite.

On a dû mettre en place un système qui s'est progressivement unifié et qui est devenu obligatoire, dans lequel l'État a joué un rôle de réglementation de plus en plus important. Mais ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, avec le Pacte de solidarité sociale de 1944, que l'État est devenu un des partenaires de la gestion à travers la création notamment de l'ONSS.

La propriété sociale naît un peu de cette manière-là. Elle va permettre à l'ouvrier d'acquérir une sécurité d'existence tout en n'étant pas propriétaire et tout en restant dans cette particularité d'ouvrier. On pourra dire que la condition ouvrière est le fait d'une relative intégration dans la société, intégration relative dans la mesure où elle reste aussi une intégration dans la subordination.

L'ouvrier a acquis des droits. Des droits à la sécurité d'existence, des droits sociaux, des droits politiques (le droit de vote). Il va aussi acquérir le droit aux loisirs, avec les congés payés en 1936. Une décision qui a fait beaucoup de bruit à l'époque, la bourgeoisie pensant que le fait de payer les ouvriers à ne rien faire, c'était cultiver l'oisiveté (mère de tous les vices), et que, par conséquent, ça allait être la fin du monde.

Tout ça se fait dans un contexte de montée du rapport salarial fordiste, un ensemble de droits et d'obligations qui encadrent le rapport salarial et la relation de travail.

Ce rapport salarial fordiste va être rendu possible par toute une série de conditions.

1. On débute la mise en place de l'assurance chômage. Il faut donc commencer à distinguer ceux qui font partie de la population active et ceux qui n'en font pas partie. Notions qui n'existaient pas préalablement puisque, quand on cherche du travail *au jour, à la journée*, on est dans un rapport avec le travail qui est extrêmement peu structuré, extrêmement peu organisé, extrêmement peu sûr. On ne pouvait dès lors pas (tout au long du 19^{ème} siècle) donner une présentation chiffrée de la population active. C'est à partir du moment où le chômage et la protection sociale, dans son ensemble, se mettent en place que ça devient quelque chose qui doit se faire.
2. Vont se mettre en place des modes d'organisation qui permettent aux entreprises de produire de manière régulière dans un cadre organisationnel précis. La grande industrie ayant besoin de s'organiser pour fonctionner met en place des horaires, des cadences de travail, une discipline d'usine.
3. La propriété sociale, déjà évoquée, va permettre à l'ouvrier et au salarié d'avoir une relative sécurité d'existence.
4. Ford (dont la première usine remonte au début du vingtième siècle) va découvrir très vite qu'en pratiquant des salaires relativement plus élevés que ses concurrents, il donne à ses ouvriers un pouvoir d'achat. Il sera le premier qui considérera que le salaire ce n'est pas seulement un coût mais que ça peut être aussi un investissement (le rapport salarial *fordiste*). Il dira d'ailleurs que les 5 dollars de l'heure qu'il payait à ses ouvriers, c'était la meilleure décision qu'il ait jamais prise de sa vie, parce qu'elle a permis à son usine d'être florissante.

Au début du 20^{ème} siècle, il y a, de la part des entreprises, un tout autre rapport à l'ouvrier et aux travailleurs dans leur ensemble. Les syndicats vont même

devenir une composante essentielle du processus de régulation des relations collectives de travail. En effet, dès que paraît la grande industrie, les décisions prises concernent tout le monde, soit qu'on négocie avec chacun sur des conditions de travail qui sont les mêmes, soit qu'on crée d'autres conditions de négociation.

À partir des années 30, les employeurs vont commencer à reconnaître les syndicats, à les considérer comme des interlocuteurs, à faire avec eux des accords qui vont engager tout le monde. Ces accords vont nécessairement devoir faire l'objet de dispositions réglementaires et de dispositions légales pour qu'ils puissent s'appliquer. On se retrouve alors devant une toute autre manière de produire du droit notamment au travers des conventions collectives de travail.

Tout cela va permettre à l'ouvrier de se retrouver dans une position très différente de celle qu'occupait le prolétaire au début de l'industrialisation. Si on regarde les conditions de vie des ouvriers dans les années 30, les salaires se sont relativement améliorés, mais l'essentiel de sa consommation est encore une consommation alimentaire. Les ouvriers habitent dans des logements sociaux, pas dans le 16^{ème} arrondissement évidemment. Leurs enfants ont accès à l'instruction publique mais quittent l'école à l'âge de 14 ans. Ils ont une semaine de congés payés mais la semaine est souvent occupée à des activités utilitaires plutôt qu'à des loisirs à proprement parler, ...

La situation de la classe ouvrière est toujours loin d'être rose mais il y a deux éléments très nouveaux.

D'une part, la condition d'ouvrier devient attractive pour une certaine catégorie de la population par exemple, pour les ouvriers agricoles, certains petits artisans, certains petits commerçants qui vivent difficilement et qui voient les ouvriers avec une semaine de 40 heures, avec des congés payés, avec une protection sociale etc. ... toutes choses qu'eux n'ont pas. Pour toutes ces catégories de la population, la condition ouvrière va devenir quelque chose d'attrayant. D'autant plus que l'idée de pouvoir faire carrière dans une entreprise, dans une industrie, commence à voir le jour.

Par ailleurs, la classe ouvrière, en tant que classe sociale, vient de connaître la victoire de la Révolution de 1917 avec la mise en place du régime des soviets. Elle est très attractive sur le plan politique et philosophique puisqu'elle est porteuse de progrès, porteuse de l'avenir, porteuse de valeurs universelles d'égalité, ...

Si une série d'intellectuels de pointe de la première moitié du 20^{ème} siècle

(Aragon, Eluard, Tenaud, Breton, Picasso, ...) sont très proches ou sont membres du parti communiste, c'est en raison de cette attraction que la classe ouvrière, (et le parti communiste) exerce sur l'ensemble de la société.

La société est clivée en deux, même s'il y a, une collaboration conflictuelle sur le terrain de la production industrielle et sur le terrain de l'économie.

La création de l'État social.

Après la deuxième guerre mondiale, on en arrive à proprement parler à la création de l'État social.

Alors qu'il était question d'*État providence* auparavant pourquoi parler maintenant d'*État social*?

La société sociale met longtemps à se construire. Il y a eu 1789 puis la Constitution de 1793, à nouveau la révolution en 1848...

En 1944, il est question de l'instauration d'un système de sécurité sociale relativement⁽¹⁵⁾ unifié. L'État social met longtemps à se construire, n'est pas providentiel mais, au contraire, apparaît comme la seule solution possible à toute une série de problèmes que rencontrait le monde du travail dans son ensemble (les salariés en particulier).

Si le terme *providentiel* laisse penser que l'État social est généreux, il faut se rappeler que ce sont quand même les salariés qui financent la sécurité sociale dans sa totalité. Les employeurs estiment qu'il y a une part patronale, mais la valeur qui correspond à la part patronale est quand même bien produite par le travail. C'est donc bien le monde du travail qui finance la sécurité sociale. L'État social est, au contraire, plutôt pingre, plutôt suspicieux. Si le terme *providence* a été utilisé, c'est, dès le début, un peu dans un esprit de critique et de dénigrement de cet État providence⁽¹⁶⁾.

Cet État social se met en place dans un contexte qu'il est intéressant d'examiner. Il s'agit d'un contexte de croissance, liée d'abord aux nécessités de la reconstruction d'après-guerre, mais qui perdurera pendant une trentaine d'années⁽¹⁷⁾. Cette croissance très conjoncturelle, forte, a comme conséquence, un marché de l'emploi qui s'accroît sans cesse jusqu'à s'ouvrir à des populations qu'on va chercher en Italie d'abord et puis, dans d'autres pays. Le marché de l'emploi s'ouvre aussi de manière importante aux femmes.

Le fruit de la croissance va être réparti entre les facteurs de production (travail/capital). La part du revenu national qui va au capital et celle qui va au

travail restent équilibrées et dans des proportions similaires (depuis, nous n'en sommes plus là, loin de là).

La répartition des fruits de la croissance va permettre à toute la population d'augmenter sensiblement son niveau de vie et d'accéder notamment à la consommation de masse, à la société de consommation des années 60.

On va également observer une forte transformation du monde du travail, avec d'abord, dans l'industrie, des secteurs qui se diversifient, des branches qui se créent à l'intérieur des secteurs, ...

On assiste également à l'apparition de salariés non-ouvriers de plus en plus nombreux, apparition liée à la division du travail qui augmente et qui nécessite d'avoir toute une série de fonctions intermédiaires, (contremaîtres, surveillants, etc.) mais aussi d'employés. Sans oublier le développement du secteur tertiaire et du secteur quaternaire.

La société prend la forme d'une pyramide sociale (ou d'échelle sociale). La base de la pyramide est composée par la fraction la moins valorisée de la classe ouvrière, ce qu'on appelait en France les ouvriers spécialisés (pour dire qu'ils n'avaient aucune qualification). On passe ensuite à d'autres catégories d'ouvriers (l'aristocratie ouvrière), puis les employés etc. ..., jusqu'aux chefs d'entreprises (qui eux-mêmes d'ailleurs deviennent salariés).

Dans ce mouvement observé, on passe d'une réalité où le salariat, qui ne concernait que les prolétaires 150 ans plus tôt, concerne quasiment toute la population active dans les années '70, population qui participe au même mécanisme de solidarité, de concertation collective, de participation au compromis social-démocrate.

De ce fait, dans cette pyramide sociale, on pouvait imaginer un mouvement de mobilité ascendante, qu'elle soit individuelle (je gravis les échelons comme à l'école où l'on passe d'un niveau à un autre) ou ascensionnelle de génération (où l'enfant a une meilleure place que le père, etc...)

En réalité, cette pyramide, avec le gonflement de la population active, avec l'amélioration du milieu de vie, avec une répartition plus équilibrée des fruits de la croissance..., va prendre la forme d'une montgolfière. Ceci pour signifier que, d'une forme pyramidale, on est passé à une forme beaucoup plus circulaire, dans laquelle, c'est la classe moyenne qui est la plus importante.

Il y a relativement peu de gens qui sont dans une position infra-sociale⁽¹⁸⁾ (par rapport aux salariés moyens), et relativement peu de gens qui sont dans une meilleure position. Retenons aussi une autre dimension de l'image de la

montgolfière, celle d'un mouvement ascensionnel, mais qui enferme tout le monde en même temps.

«La société salariale est animée d'un mouvement d'homogénéisation sociale autour du travail et autour du salariat» disait Castel quand il parlait de cette période-là. Et il ajoutait: «Elle va, non pas réaliser l'égalité telle qu'elle était rêvée par les révolutionnaires de 1789 (loin s'en faut, il reste de réelles inégalités profondes), mais elle va faire partager une même condition, une condition de vie similaire à la majorité de la population»⁽¹⁹⁾.

J'ai beaucoup entendu parler de syndicats, de négociations, dans la famille de syndicalistes où je suis né. Je me rappelle que fin des années 60 et dans les années 70, le syndicat imaginait pouvoir arriver à ce qu'il y ait une tension salariale (une différence entre les salaires les plus bas et les plus élevés en Belgique) de l'ordre de 1 à 3. C'était l'objectif que s'étaient donné les syndicats dans les années 60. Voilà ce qui semblait être possible. On voit où on en est aujourd'hui.

notes

- ⁽¹⁾ La loi qui interdit les coalitions ouvrières, c'est-à-dire qui déconstruit les structures, les corporations des métiers.
- ⁽²⁾ Et par exemple Babeuf (et le babouvisme) qui prône une intervention de l'État qui doit rendre effective l'égalité entre citoyens et pas seulement la proclamer de manière formelle.
- ⁽³⁾ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Editions Fayard, 1995
- ⁽⁴⁾ Jacques Donzelot, *L'invention du social*, Editions du Seuil, 1994.
- ⁽⁵⁾ C'est une allusion et une réponse claire à Pierre Joseph Proudhon, un théoricien politique français, typographe, considéré comme un des pères de l'anarchie, qui avait publié quelques années auparavant un livre qui s'appelait *Qu'est-ce que la propriété?* qu'il concluait en disant «La propriété c'est le vol».
- ⁽⁶⁾ Ce que dit cette dernière question c'est exactement ce que Marx a développé dans son livre *Le capital, livre premier*. Il y montre que, ce qu'il appelle le travail mort c'est-à-dire le travail déjà presté, s'accumule dans du capital, dans des biens, dans des terres etc...
- ⁽⁷⁾ C'est une des caractéristiques du Groenland que d'être la propriété collective de ses habitants. Il n'y a donc pas de propriété privée des terres au Groenland.
- ⁽⁸⁾ Jacques Donzelot, *L'invention du social*, op. cit.
- ⁽⁹⁾ Ce sont des choses qu'on connaît très bien ici en Belgique. Avec l'épicerie qui y est attachée, et éventuellement une salle de fête, comme à Fauquez (Ittre) au-dessus de la porte d'entrée de laquelle il est écrit: «Bien travailler; bien s'amuser!»
- ⁽¹⁰⁾ Un économiste de l'époque
- ⁽¹¹⁾ C'est le phénomène de l'effet papillon dont on parle aujourd'hui pour désigner le fait qu'un événement qui se passe quelque part sur la planète peut entraîner des conséquences partout ailleurs.
- ⁽¹²⁾ Lire à ce propos, Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, op.cit.
- ⁽¹³⁾ François Ewald, *L'État providence*, Editions Grasset, 1986.
- ⁽¹⁴⁾ En 1898, le suffrage universel n'est pas encore établi. L'Assemblée Nationale est composée par une majorité qui est plutôt à droite. La loi est votée après une vingtaine d'années de discussions. Les choses ont été tournées dans tous les sens pour arriver à la conclusion qu'on ne peut faire autrement.
- ⁽¹⁵⁾ Guy Vanthemsche dans son livre *La sécurité sociale: les origines du système belge: le présent face à son passé*, Editions De Boeck-Wesmael, 1994, explique la construction de la sécurité sociale en Belgique et démontre qu'on reste quand-même dans des régimes très diversifiés.
- ⁽¹⁶⁾ Voir Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen: histoire du suffrage universel en France*, Editions Gallimard - Folio histoire, 2001.
- ⁽¹⁷⁾ Jean Fourastié a parlé des *Trente Glorieuses* pour désigner ce moment-là. Occultant au passage les phénomènes tels que la colonisation, les guerres coloniales ainsi que d'autres choses...
- ⁽¹⁸⁾ En Belgique on peut dire que les lois de 1974 et 1976, concernant le Minimex et le Centre Public d'Aide Sociale, sont une manière d'inclure une population jusque-là exclue.
- ⁽¹⁹⁾ Robert Castel: *Les métamorphoses de la question sociale*, op.cit.

Cet article en ligne est édité par Travailler le social asbl

ont collaboré à cet article

Fanny Chavée, Daniel Fastenakel et Marc Chambeau

rédaction et administration

2 rue Taravisée - 5031 Grand-Leez - Belgique | travailler-le-social.be

éditeur responsable

Marc Chambeau, Marina Cox, Brigitte Delforge, Nathalie Gérard, Bénédicte Legrand, Bénédicte Roy et Dominique Simon

secrétariat de rédaction

René Beaulieu, Xavier Briké, Marc Chambeau, Isabelle Lacourt, Bénédicte Legrand, Anne Rakovsky

conception et réalisation graphique

Marina Cox et Dominique Simon

© Travailler le social asbl, 2021

Pour tenter de
comprendre cette
instrumentalisa-
tion, il est impor-
tant de remettre
le travail social au
cœur de l'Etat so-
cial, cette fabu-
reuse construction
qui éclot princi-
palement après la
deuxième guerre
mondiale mais
qui relève d'une
histoire plus an-
cienne. L'Etat so-
cial n'est ni le
fruit du hasard,
ni le fruit d'une
sorte de période